

Sécuriser la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : Une journée

Distanciel : Une journée

Soit 7h au total

PRIX

900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants, DRH, RRH, Collaborateurs de services RH
- Responsables juridiques, juristes et managers responsables d'équipes

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Identifier les différents types de licenciement pour motif personnel (disciplinaire et non disciplinaire) et pour motif économique (hors PSE)
- Maîtriser le cadre légal, les obligations procédurales et les délais applicables
- Rédiger des courriers et documents de rupture conformes aux exigences légales et conventionnelles
- Sécuriser les étapes de la procédure pour prévenir tout risque de contentieux
- Adopter une approche stratégique conciliant efficacité managériale et sécurité juridique

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

I. LE LICENCIEMENT POUR MOTIF INDIVIDUEL

LE CADRE JURIDIQUE DU LICENCIEMENT POUR MOTIF INDIVIDUEL

- Les fondements légaux du licenciement pour motif personnel : distinction entre les différents types de licenciement (motif disciplinaire et non disciplinaire)

LES ÉTAPES CLÉS DE LA PROCÉDURE

- Respect du principe du contradictoire et du droit à la défense
- Convocation à l'entretien préalable : mentions obligatoires, délais, modalités de remise
- Tenue de l'entretien : rôle de l'employeur, expression du salarié et bonnes pratiques
- Notification du licenciement : contenu, motivation, respect des délais légaux
- Effets du licenciement : préavis, calcul des indemnités, documents de fin de contrat

Sécuriser la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : Une journée

Distanciel : Une journée

Soit 7h au total

PRIX

900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

ANTICIPER LE RISQUE CONTENTIEUX

- Le contrôle du juge : étendue et critères d'appréciation
- Contestations de la lettre de licenciement
- Moyens de preuve et stratégie de défense de l'employeur.
- Conséquences d'un licenciement injustifié : indemnités, réintégration, dommages et intérêts

II. LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

LE CADRE JURIDIQUE DU LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

- Définition légale du motif économique
- Les différentes causes : difficultés économiques, mutations technologiques, réorganisation nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité, cessation d'activité
- Appréciation du motif économique : périmètre d'analyse

LA PROCÉDURE DU LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE INDIVIDUEL ET COLLECTIF (HORS PSE)

- Identification du cadre procédural applicable (individuel ou collectif)
- Étapes clés des procédures
- L'ordre des licenciements et la recherche de reclassement

LA NOTIFICATION DU LICENCIEMENT ET LES OBLIGATIONS POSTÉRIEURES

- Rédaction de la lettre de licenciement : motivation, erreurs à éviter.
- Indemnités applicables : licenciement, préavis, congés payés.
- Gestion de la priorité de réembauche : durée, modalités, sanctions en cas de manquement.

SÉCURISER LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : PRÉVENTION ET CONTENTIEUX

- Contrôle du juge sur la réalité du motif économique et le respect de la procédure
- Moyens de preuve à constituer
- Évaluation du risque prud'homal et stratégies de prévention

